



Intervention de la CGT :

RECONNAISSANCE DU TRAVAIL DES AGENT.E.S ET SALARIE.E.S DE LA FONCTION PUBLIQUE

La période difficile que nous vivons, qui s'inscrit dans la durée, met à très rude épreuve les personnels de la Fonction publique.

La presse s'est fait récemment l'écho de la perte d'attractivité de cette dernière, avec une baisse colossale du nombre de candidat.e.s aux concours de la Fonction publique.

Cette situation est aussi alarmante qu'intolérable. Elle est le fruit de décennies de politiques de dénigrement des fonctionnaires et d'austérité salariale. Comme elles et ils le démontrent tous les jours, fonctionnaires et agent.e.s publics sont indispensables à la vie de la Nation et méritent que leur travail soit respecté et mieux reconnu.

Comme nous l'avons affirmé dans un récent texte unitaire, nous demandons l'ouverture sans délai de négociations salariales pour des mesures générales. De plus , le deuxième levier pour rendre attractif les métiers de la fonction publique, c'est l'emploi , d'autant plus en cette période de crise , qui démontre la nécessité de son développement.

REFORMES EN COURS ET CONDITIONS DE LA DEMOCRATIE SOCIALE

Si nous notons de ci de là que les CHSCT ont parfois du mal à être réunis, alors que la situation sanitaire l'exige, les modalités d'application de la loi de Transformation de la Fonction Publique ne rencontrent, elles, aucun obstacle.

Les agent.e.s ne comprennent pas ce zèle à réunir les instances paritaires dans un mode dégradé pour mettre en place les lignes de gestion dès janvier 2021 ou augmenter les temps de travail à 1607 h alors qu'aucun plan de continuité de l'activité n'a été mis en place et que chacune et chacun fait ce qu'il veut dans son coin. C'est le sens du courrier unitaire qui va être adressé hier.

Au risque de faire dans la répétition, la CGT réaffirme que le gouvernement s'honorerait de revenir sur la suppression du CHSCT en tant qu'instance dédiée et de plein exercice.

En lien avec cette problématique, comme nous l'avons fait par mail en début de semaine, nous exprimons notre profond mécontentement quant aux multiples changements d'horaire et de date imposés unilatéralement s'agissant de l'agenda social.

Au-delà de leur caractère irrespectueux pour les différents acteurs concernés, ces changements

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

répétés nuisent profondément à la qualité du travail et, pour ce qui nous concerne, à la capacité de porter les intérêts des personnels.

Concernant la réunion du 24 novembre du groupe de travail « Conditions et modalités de la reconnaissance des pathologies liées à la Covid-19 », nous observons de surcroît qu'elle chevauche une réunion du CCFP, ce qui ajoute encore aux difficultés que nous connaissons dans la période.

Le télétravail n'étant en aucun cas synonyme de disponibilité constante, la CGT demande donc solennellement que les changements de calendrier soient désormais strictement limités à des cas de force majeure et qu'ils relèvent donc de l'exception.

SUR LA SITUATION DES PERSONNELS VULNÉRABLES

La CGT Fonction publique exige de nouveau que la situation des agents vivant avec des personnes vulnérables soit prise en compte.

SUR LES AGENTS POSITIFS OU CAS CONTACT EN SITUATION DE TRAVAIL

Notamment dans la Fonction Publique hospitalière, nous attirons l'attention sur les agent.e.s et salarié.e.s cas contact voire positifs asymptomatique à qui l'on demande de venir travailler.

Pour des raisons élémentaires de cohérence avec les mesures barrières et sanitaires que l'on impose à toute la population pour empêcher la circulation du virus ainsi que pour la santé et la protection de ces personnels, nous demandons une réaffirmation dans toute la Fonction publique de la doctrine selon laquelle les personnels devraient être considérés en arrêt maladie et / ou maladie professionnelle et les cas contact en ASA. La continuité de service ou raison de service ne saurait être toujours un prétexte pour autoriser ces pratiques et d'autres dérives comme le rappel sur CA, RTT, Repos, cela au détriment de la protection avec des risques pour la santé des personnels ainsi que celle des usagers. En effet, dans un contexte d'effectifs minimum au sein de la FPH par exemple cela se traduit par des pressions constantes sur ces questions.

SUR LE JOUR DE CARENCE

La CGT continue de réclamer sa suspension dans la période et son abrogation pure et simple. L'absence de réponse positive, alors que le gouvernement l'avait suspendu lors du 1er confinement, est un très mauvais signal.

../.. suite à télécharger

fichiers:



[Télécharger reunion_montchalin_covid.pdf](#) (241.6 Ko)

Public: [COVID-19](#)
[Fonction publique](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDE](#)

Leave this field blank
